



Association des Professeurs Techniques Chef de Travaux

Compte-rendu Assemblée Générale du Jeudi 18 novembre 2004 Salle CARINA – EDUCATEC

1.- Accueil des adhérents 8H30 à 9H

- Collecte des cotisations 2005
- Emargement de la feuille de présence
- Recueil des pouvoirs – explication du principe de vote avec pouvoir

2.- Ouverture de la séance 9 H

- Désignation de deux secrétaires de séance :
Messieurs Christian RUCKLY et Bernard COCHE

3.- Bilan annuel de l'activité de l'APROTECT depuis l'AG du 22/10/2002 :

- AG du 21 novembre 2003 : adoption du compte-rendu à l'unanimité (voir doc. joint)
- Réunion du Bureau le 10 décembre 2003 à Paris ENSMIC (voir doc joint)
- Audition le 22 janvier par M THELOT à Paris (voir compte-rendu) : Michel PRIOU
- Rencontre les 28 janvier et 5 février avec les CdT Nantes : Hélio MARTINEZ
Suite à l'invitation des collègues de l'académie de Nantes.
Participants : Proviseurs / Directeurs de SEGPA et Chef de Travaux.
Quasi-unanimité pour que les CdT intègrent le corps des personnels de direction.
- Rencontre le 5 février avec dirigeants PEGAZE Visions pour édition annuelle
- Rencontre avec les CdT de Nice le 2 mars 2004 : Hélio MARTINEZ
Pas de Chefs de Travaux de LP présents dans cette réunion.
Même conclusion que pour les réunions de Nantes.
- Réunion du Bureau le 31 mars 2004 à Paris locaux CAMIF Collectivités (voir doc joint)
- RdV 2 mars 2004 pour préparation conférences EDUCATEC
- Participation les 29 avril 2004 aux Assises de France Didact à Paris
Un partenariat est mis en place avec France Didact.
Celle-ci apporte des garanties de service : Formation / Après-vente / Délais / ...
- Réunion du Bureau 26 mai 2004 à Paris ENSMIC (voir doc joint)
- Entrevue le 26 mai avec M Christian PATOZ au ministère (voir doc joint) : MICHEL PRIOU
- Réunion de travail le 21 septembre pour l'organisation du quarantenaire aux Mureaux (78)
- Entrevue le 4 octobre 2004 avec M Christian PATOZ (voir doc joint) : Didier MICHAUX
- Réunion du Bureau le 4 octobre 2004 à Paris ENSMIC (voir doc joint)
- Manifestation de remise du rapport Thélot à la Sorbonne le 20 octobre
- Courriers et contacts téléphoniques : lecture et commentaires faits par H. MARTINEZ
 - courriers à la DAF, DAJ, DESCO concernant l'application du douzième en FC
 - Nombreux échanges téléphoniques et par messagerie avec les collègues
 - EDUCATEC rencontres et contacts téléphoniques-messagerie

4.- bilan annuel financier : R DELCAUSSE (voir document joint)

- Recettes - dépenses
- évolution des adhésions
De 256 en 2001 le nombre d'adhérents va certainement dépasser les 400 en 2005.
- prise en compte des dépenses académiques
- Proposition du Budget 2005 – Quarantenaire de l'association

5.- divers :

- Echec de la tentative de rencontre avec le syndicat Indépendance et Direction
- démarches juridiques :
 - remunération GRETA 1/12^{ème} : RdV 26/03 et 9/06 avocat de JL MARTINS-BALTAR
La règle du 1/12 est toujours d'actualité bien que la situation soit confuse d'une académie à l'autre avec des « pratiques » différentes ; une analyse des textes est disponible sur le site à la rubrique « Infos pratiques ».
- site WEB APROTECT : Didier MICHAUX
 - il faudrait le rendre plus vivant
 - accès pages réservées : la base CdT prend forme
 - les textes importants sont ajoutés dans la rubrique « info pratiques »
 - pages académiques : en attente de contribution
 - pages retraités : Jean-Louis BRISSARD (voir ci-dessous)
 - mettre en commun les ressources, les actions innovantes, partager le travail sur de mêmes projets (buts de l'association)
 - mettre en ligne les documents concernant la rémunération en apprentissage
- annuaire :
 - nouvelle édition plus complète ; convention avec l'ONISEP
 - Mises à jour et erreurs dans l'annuaire 2004
 - le fichier de l'annuaire toujours pas soumis à la CNIL
 - vente aux fournisseurs d'un fichier par l'éditeur PEGASE Visions
 - distribué au maximum des chefs de travaux, adhérents ou non

6.- Synthèse des comptes-rendus académiques :

Aucun rapport d'activité n'a été envoyé au Bureau. Rapports faits oralement :

Le rapport de l'académie de Versailles est dressé par le Président :

Mise en place d'une charte de regroupement des commandes (Permet de négocier les prix, le service, la formation, la mise en route...)

Journées de formation académique CdT

Enquête sur le reversement du J1 sur le service général : de 0% à 50% !

Bilan de Nantes par Gérard MEERTS :

Statut des Personnels de Direction : les Personnels de Direction passent au grand choix systématiquement ;

Problème de la différence de points entre HC Agrégés (10), Certifiés (0), PLP (20) pour l'accès des CdT à la Hors Classe ;

Problème de responsabilité liées aux visites préalables à la mise en place des stages élèves en entreprises pour négocier la situation de formation et la conformité des machines.

Remarque de Hélio Martinez : Aucun texte ne définit de liste de « Machine dangereuse ».

C'est au formateur d'apprécier si une machine est dangereuse ou pas en fonction de la situation. En conséquence, la liste d'autorisation des élèves mineurs à travailler sur machines dangereuses doit être signée par les professeurs, car c'est eux qui sont seuls aptes à juger du risque professionnel encouru en fonction de la situation pédagogique qu'ils ont construite (exigences du référentiel, procédures d'utilisation et activités demandées à l'élève) en fonction du profil des élèves (niveau de formation initial, aptitudes).

7.- Questions et remarques diverses

- Rôle de l'Inspection Générale dans le groupe de travail mis en place par Monsieur PATOZ ? Le seul représentant est Monsieur SAINT-VENANT IG chargé CdT.
- La transparence du mouvement national des chefs de travaux est en amélioration
- Membres honoraires de l'association : Monsieur Jean-Louis BRISSARD, chef de travaux retraités, a présenté à l'assemblée son travail proposant des pages web « chefs de travaux retraités » et la poursuite d'activités par les membres honoraires au sein de l'association.
- Quarantenaire de l'association en 2005 : le groupe de travail avait proposé le week-end de la Pentecôte et un lieu en province, mais le Bureau pense qu'il faudrait plutôt profiter de l'Assemblée Générale de novembre et de rester en région parisienne. Demander des arrhes de 10 € pour éviter les désistements.
- Vous pouvez envoyer vos propositions à :
serge.rosette@tele2.fr ou bien gmonod95.cdtx@wanadoo.fr)

8.- résolutions soumises au vote de l'AG

77 adhérents sont présents et 56 adhérents sont représentés par des pouvoirs validés, soit au total 133 votants.

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après les rapports du Bureau National et du Trésorier, approuve les comptes des recettes et des dépenses correspondant à l'exercice de l'année 2004, tels qu'ils ont été présentés et sont détaillés dans le bilan.

Adopté à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion pour l'exercice 2004 au Bureau National démissionnaire.

Réunie en conformité avec les statuts, l'Assemblée Générale de l'APROTECT, procède au renouvellement du bureau.

Le Bureau ayant reçu la démission de Monsieur Philippe DELOFFRE (académie de NICE) et la candidature de **Madame Murielle BOCK** (académie de PARIS), celle-ci est *élue à l'unanimité* ; sont *renouvelés dans leurs mandats à l'unanimité* :

Président : Hélio MARTINEZ
demeurant 17, rue Geneviève Aubé Le Bois des Roches
78114 Magny les Hameaux tél 06 08 37 72 35

Vice-Président : Didier MICHAUX
demeurant 31, rue Raoul Briquet 62217 Agny

Trésorier : Roland DELCAUSSE
demeurant 15, rue du Vexin 95810 Grisy les Platres

Le Président et le Trésorier pourront agir séparément, pour effectuer toutes opérations sur le compte ouvert de l'association et notamment émettre, souscrire, endosser, accepter, acquitter tous les chèques et autres effets de commerce, déposer toutes sommes et les retirer, signer tous les reçus et pièces quelconques, approuver tous règlements et arrêter de comptes.

[-----]

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale de l'APROTECT adopte le projet de budget 2005 tel que présenté par le Trésorier de l'association.

Adopté à l'unanimité

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale de l'APROTECT, après avoir entendu l'intervention de Monsieur Jean-Louis BRISSARD, au nom des chefs de travaux retraités, et en avoir débattu, décide de modifier l'article 4 de ses statuts portant sur les membres honoraires de l'association, en fixant le principe d'une cotisation réduite, comme suit :

« Article 4 : Qualité des membres de l'association

L'association se compose de membres actifs et de membres d'honneur.

Membres actifs

[.....]

Membres d'honneur

Peuvent être membres d'honneur sur proposition du bureau et après vote favorable de l'assemblée générale, les personnes visées aux paragraphes a) et b) de l'article 5 qui rendent ou ont rendu des services à l'association. Celles-ci peuvent être invitées aux réunions du bureau et à l'assemblée générale avec voix consultative. **Une cotisation réduite sera fixée annuellement par le Bureau.»**

Adopté à l'unanimité